

THE CONVERSATION

L'expertise universitaire, l'exigence journalistique. Rubrique : Politique et Société

<https://theconversation.com/aller-chez-le-coiffeur-mais-aller-aux-putes-ce-que-revele-lusage-des-prepositions-114557>

« Aller chez le coiffeur » mais « aller aux putes » : ce que révèle l'usage des prépositions, 8 avril 2019.

[Maria Candea](#) Maitresse de conférences en sociolinguistique, habilitée à diriger des recherches, Université Sorbonne Nouvelle, Paris 3 – USPC

[Laelia Véron](#) Maître de conférence en stylistique et langue française, Université d'Orléans

Dans les recommandations du « bon usage » on retrouve souvent cette interdiction : ne dites pas « au coiffeur » (c'est très laid !) dites « aller chez le coiffeur ». Dire « aller au coiffeur » plutôt que « chez le coiffeur » est devenu l'exemple type d'une tournure a priori incorrecte. Un groupe ouvert sur le [réseau Facebook](#) s'intitule ainsi « Je ne dis jamais : “des fois je vais au coiffeur”. »

Un message posté sur le réseau Twitter, le 12 mars 2019, contenait le texte suivant : « Je commence à être persuadée que les gens qui disent “aller au coiffeur” le font exprès pour emmerder les autres ».

Or, certaines personnes découvrent bien tard que cette tournure fait réagir. Quelques-unes se corrigent honteusement, d'autres se révoltent, comme dans le message suivant posté sur Twitter le 27 décembre 2017 : « Y a toujours un connard pour te dire “On dit pas je vais au coiffeur mais chez le coiffeur”. »

Dire « au coiffeur » : grossière erreur. Dire « chez le coiffeur » : marque de distinction. Mais... pourquoi ? S'est-on déjà posé la question ?

Une règle implicite de respect

On peut observer que cette règle ne s'applique pas à tous les types de métiers. On n'a jamais vu ainsi les puristes du français s'élever contre la tournure « aller aux putes ». Au contraire, l'expression a été mise plus que jamais à l'honneur suite à la tribune parue dans le magazine *Causeur* [« Touche pas à ma pute »](#) (30 octobre 2013), qui défendait le droit de « 343 salauds » (parmi lesquels figuraient Frédéric Beigbeder, Nicolas Bedos, Éric Zemmour) d'« aller aux putes » :

« Certains d'entre nous sont allés, vont ou iront aux “putes” – et n'en ont même pas honte. »

La règle implicite serait donc :

« On va chez le docteur et on va aux putes. »

Pourquoi cette différence dans l'usage des prépositions ? « Chez » pour un métier reconnu, « aux » pour les prostituées ?

Ce double emploi montre, de manière condensée, que dire « chez » témoignerait un respect vis-à-vis de la personne désignée, tandis qu'employer « à », « au », « aux » vise au contraire à chosifier la personne : « aller au supermarché, à la plage et aux putes » par exemple.

Est-ce à dire que les personnes qui vendent l'accès à leurs corps ne mériteraient pas le respect, marqué par la grammaire, qu'on accorderait à tout autre être humain ?

Du temps où on allait « chez » les gens

Le mot « chez » est une préposition qui vient du latin *casa*, « maison ». Autrement dit, on a utilisé ce mot pour parler d'un lieu qui sert de domicile. On dit « aller chez mamie, chez le voisin, chez Alex, chez vous », tout simplement parce qu'il s'agit d'aller au domicile de quelqu'un.

Pour la même raison, on a dit dans le temps « aller chez le boucher, chez la couturière, chez le barbier, chez la gantière, chez le docteur » tout simplement parce que les personnes exerçant des professions libérales habitaient sur leur lieu de travail.

Jusqu'à très récemment les bouchers et leurs familles vivaient au-dessus de leurs boutiques, les clients se rendaient donc « chez » le boucher. Le boucher habitait à côté ou derrière sa boucherie, la couturière habitait à l'arrière de sa boutique et le médecin à côté de son cabinet, ou dans son cabinet. Il n'y avait pas d'horaires d'ouverture : on frappait chez le boucher, on commandait ce dont on avait besoin, et le boucher disait à quel moment il fallait revenir pour récupérer sa commande. L'usage de « chez » était simple et logique.

Mais les coiffeurs n'habitent plus dans leurs salons de coiffure. Quand on va « chez le coiffeur », on ne va plus au logis de quelqu'un. Il en est de même pour pratiquement tous les corps de métiers qui accueillent du public.

C'est donc de manière logique que la langue a suivi ; on a petit à petit cessé de dire « chez le coiffeur », on a commencé à parler de salon de coiffure, et on a associé à tout cela la préposition « à », pour indiquer le but du déplacement. Ainsi, on a logiquement commencé à dire, indifféremment, « au cabinet médical » ou « au docteur », « au salon de coiffure » ou « au coiffeur », « au kiosque à journaux » ou « au marchand de journaux »...

D'une logique linguistique à une logique sociale...

Quand nous voulons bénéficier d'une coupe de cheveux, nous ne nous rendons plus au domicile du coiffeur. Pourquoi alors vouloir préserver l'emploi archaïque de « chez » suivi d'un nom de métier ?

Peut-on citer une règle grammaticale qui justifie cela ? La réponse est simple : non. Aucune règle grammaticale du français n'est enfreinte lorsqu'on utilise la préposition « à » associée à des noms de métiers dont l'activité s'exerce à des endroits destinés à un usage commercial ou professionnel.

C'est même le contraire : le sens de la préposition « chez » se retrouve fortement malmené lorsqu'on l'utilise pour désigner des endroits qui ne servent de domicile à personne. Il paraît bien plus logique et clair de dire « je vais au coiffeur » (dans sa boutique et pas chez lui !) et « je vais chez mamie ».

Pourquoi continuer alors à prôner « chez le coiffeur » ? Le maintien de cet usage archaïque est surtout un abus de langage. Sa seule utilité est symbolique et sociale : faire preuve ou non de

respect envers la personne désignée (« chez le coiffeur » ; « aux putes ») ou se distinguer en tant que locuteur.

Là où la logique linguistique voudrait qu'on favorise l'emploi de « chez » pour désigner uniquement les domiciles, la logique sociale de la recherche de distinction, même lorsqu'elle se fonde sur une règle tout à fait arbitraire linguistiquement, a bloqué cette tendance et a inventé une exception.

Et l'Académie alors ?

Sur la page [« Questions de langue »](#) du site de l'Académie, la réponse embarrassée de l'Académie sur l'emploi de « chez/au » est savoureuse.

L'Académie commence par poser le principe d'un usage clivé : « chez » pour les enseignes qui portent un nom de personne, « à » ou « au » pour les autres. On devrait donc dire « chez Leclerc », « chez Renault » ou « chez Bouygues » parce qu'il s'agit de noms de famille, mais « à Carrefour », « au Monoprix », parce qu'il ne s'agit pas de noms de personnes.

Mais la distinction n'est pas toujours aisée : saviez-vous qu'il faut dire « à Fiat » car Fiat n'est pas un nom de personne mais un acronyme de [Fabbrica Italiana Automobili Torino](#) ? Ne croyez pas pour autant être tiré d'affaire : l'Académie explique qu'il est également possible d'employer « chez » lorsqu'on traite un nom commun ou un acronyme comme un nom de personne et donc, finalement, on peut dire « chez Fiat », « chez Free », « chez Orange »... même s'il n'y a pas de famille Fiat, Free ou Orange.

C'est fini ? Non, selon l'Académie il est également possible de traiter un nom de personne comme un nom de chose, lorsqu'on dit par exemple « à la Samaritaine ». On devrait utiliser « chez » uniquement pour les noms d'enseigne qui proviennent d'un nom de personne, mais en fait on peut utiliser « chez » lorsqu'on décide de traiter le nom de raison sociale d'une marque comme un nom de personne. Vous n'y comprenez rien ? C'est normal. Pour résumer, on ne dispose plus d'aucune règle pour décider si l'on doit dire « aller à Carrefour » ou « aller chez Carrefour ». Il n'est plus possible, même (voire surtout) sur le site de l'Académie, de trouver quelque part une règle applicable, fût-elle complexe. L'usage est donc largement hésitant et source d'insécurité linguistique.

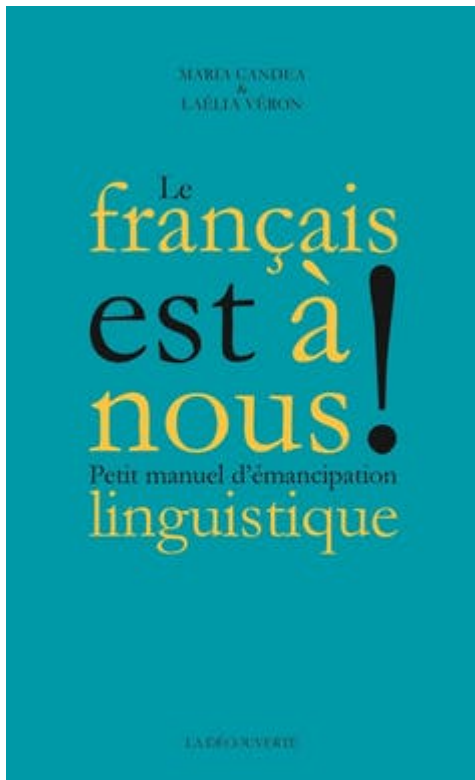
Une logique commerciale ?

Mais tout le monde n'est pas perdant ! La publicité a flairé la bonne affaire, car dans une expression comme « chez moi », ou « chez mes parents », « chez » a conservé son sens chaleureux et intime. Par conséquent, la publicité a eu tendance à multiplier les supports utilisant « chez » en association avec absolument tous les noms d'enseignes, pour transférer les restes de pouvoir sémantique de « chez » non seulement vers les espaces commerciaux comme les centres commerciaux, les halls d'hypermarchés mais également vers les stations-service fantomatiques situées en dehors des villes, parfois en libre-service, sans aucun personnel sur place. Les discours publicitaires nous incitent à considérer qu'on va « chez Auchan », « chez Carrefour », « chez Total », « chez Orange », etc.

Si on cherche à résumer le match entre « au coiffeur » et « chez le coiffeur », on peut retenir qu'il s'agit d'une opposition entre une logique linguistique et une logique sociale. Sans processus de stigmatisation sociale, on aurait pu simplement garder « chez » pour désigner, en

accord avec l'étymologie, des endroits où quelqu'un habite et dire ainsi « Je vais chez moi, chez une amie » et « je vais au coiffeur, au Carrefour, à Leclerc, à la SNCF ».

Dire « chez le coiffeur » n'apporte aucun apport de sens par rapport « au coiffeur », au contraire. Est-ce bien raisonnable que de maintenir cette hiérarchie entre les deux tournures... alors qu'elle n'a rien à voir avec la grammaire ?



Editions la Découverte.

Cet article est issu (avec quelques modifications par les autrices) de l'ouvrage de Maria Candea et Laélia Véron, « [Le français est à nous ! Petit manuel d'émancipation linguistique](#) », La Découverte, sortie le 11 avril 2019.